



REGLEMENT JEUX-CONCOURS

AVEC NOTRE PARTENAIRE NOVO MONDE SUR FACE BOOK

Article 1 - conditions du jeu-concours

GO ON ASSURANCES, société par actions simplifiée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est situé au 16 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 788 621 548, immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 12068891, organise un jeu-concours sur Internet, destiné à promouvoir le partenariat entre GO ON ASSURANCES et le blog de voyage NOVO MONDE.

- La société GO ON ASSURANCES est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, Belgique ou Suisse et disposant d'une connexion à l'Internet. Toute participation indique implicitement l'acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Article 3 - Dates du concours

- date de début du concours : 16 novembre 2018

- date de fin du concours : 1er décembre 2018 à 12h00

- date de désignation du Gagnant : 3 décembre 2018

Article 4 - Modalités de participation

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, le participant doit

- 1. Likez sur Facebook le post annonçant le jeu concours 'Destination Tour du Monde »
- 2. Taguez la personne à qui tu aimerais offrir ce livre pour Noel (avec un profil reconnu sur Facebook)

GO ON ASSURANCES se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifie ce concours à tout moment si des problèmes techniques, informatiques ou de sécurité affectent l'administration du jeu.

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à postériori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Article 5 - Dotations/lots

Deux exemplaires du livre "Destination Tour du Monde" par Fabienne et Benoit Luisier, aux éditions Helvetiq.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

Le Participant gagnant sera désigné par l'organisateur du jeu

Article 6 - Modalités d'attribution du lot

Une seule dotation pour une même personne physique. Les deux Gagnants seront alors invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, adresse email par email à : contact@goonassurances.com

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 15 jours, il perdra sa qualité de Gagnant. Les notifications officielles et personnalisées d'attribution de dotation au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des soustraitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de GO ON ASSURANCES dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à contact@goonassurances.com

ou par courrier à «GO ON ASSURANCES, 16 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS France », (avec copie d'une pièce d'identité).

Le jeu étant accessible, entre autres, sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organisateurs:

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

De plus seront notamment refusés de plein droit et notifiés aux autorités compétentes, mais sans que cette liste ne soit limitative, tout commentaire :

- à caractère vulgaire, pornographique, raciste, pédophile ou portant atteinte aux mineurs ;
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales :
- à caractère politique et/ou jugée sensible par l'Organisateur ;
- portant atteinte à la vie privée, aux droits à l'image des tiers et/ou en contradiction avec les lois en vigueur ;
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ;
- reproduisant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, tel que mais sans que cette liste ne soit exhaustive, une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, un brevet etc.

Article 10 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.